

	CONSEIL SCIENTIFIQUE 16 avril 2012	Référence	DR – CS - 3
		Révision	
		Date d'application	8 juin 2012
		Version	1

Liste des présents

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

Mme Christine COLIN
Mme Jacqueline CLAVEL
Absent : M. Etienne MINVIELLE
Absent : M. Jean-Paul MOATTI

Membres désignés par les membres du conseil d'administration :

Absente : Régine BERCOT (procuration à M. Moisdon)
Catherine LE GALES
Jean-Claude MOISDON
Philippe MOSSÉ

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés :

Joseph NGATCHOU WANDJI
Denis ZMIROU-NAVIER
Patrick ZYLBERMAN
Claude MARTIN

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR :

Pierre LE CANN
Absente : Jeanine POMMIER (procuration à M. Zylberman)

Représentants des autres enseignants chercheurs :

Agnès DUCROS
Absente : Nathalie BONVALLOT (procuration à M. Le Cann)

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche:

Fabien MERCIER
Absente : Catherine ROUILLON-BARTOLETTI (procuration à M. Mercier)

Représentants des étudiants préparant un doctorat :

Imaine SAHED

Personnes de l'EHESP :

Catherine DESSEIN (Directeur adjoint)
Marie-Aline BLOCH (Directeur de la recherche)
Sarah KITAR (direction de la recherche pour le secrétariat du conseil scientifique)
Viviane KOVESS, Dpt EPI
Olivier THOMAS, LERES
Monique ROTHAN-TONDEUR, Dpt DSIP

Personnes invitées :

Bernard JEGOU, INSERM
Michel LOUAZEL, Dpt IdM

(La séance est ouverte à 10 h 11, sous la présidence de Mme COLIN.)

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2012, SUIVI DES ACTIONS IDENTIFIEES

M. NGATCHOU WANDJI demande de modifier comme suit son intervention du point 11 : "... pose la question de savoir si cette fusion a été décidée parce qu'il manquait un dirigeant du département des bio-statistiques."

Le compte rendu, compte tenu de cette modification, est approuvé à l'unanimité.

Mme BLOCH précise les points de suivi qui seront traités au cours de cette séance : le rôle de la commission permanente, les chaires du Conseil scientifique et la préparation du séminaire.

3. DATES DES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Mme COLIN est consciente qu'il est difficile de réunir les 20 membres du CS, c'est pourquoi il est proposé de retenir les 17 et 24 septembre jusqu'à fin mai où une date sera confirmée selon les disponibilités de chacun. En revanche, le 19 novembre est retenu.

PREPARATION DU TABLEAU DE SYNTHESE DES DECISIONS

Mme COLIN tient à remercier les quatre membres du CS qui ont rédigé le tableau de relevé de décisions de la dernière séance. Cependant, la réalisation de ce tableau a restreint leur temps d'expression. Pour éviter cet inconvénient, il a été demandé à Sarah Kitar (responsable de l'animation et de la communication scientifique à la Direction de la recherche), d'assurer ce travail aujourd'hui. Ce relevé sera proposé en lecture en fin de séance afin de le modifier si nécessaire. Validé par le CS, il sera ainsi communiqué immédiatement.

(Les membres du CS acceptent cette formule.)

4. PRESENTATION DU BUDGET DE LA RECHERCHE 2008 A 2011 ET DE LA LISTE DES PROJETS DE RECHERCHE DEVELOPPES AU SEIN DE L'EHESP DEPUIS 2008

Mme BLOCH explique qu'il s'agit de la totalité des crédits de recherche consommés et/ou obtenus depuis la création de l'École en 2008 jusqu'en 2011, que ce soient les financements internes ou externes, notamment en réponse à des appels à projets de recherche (ANR, programmes européens et différentes agences).

Cette présentation a été faite au Conseil d'administration de mars.

Les activités de recherche sont développées dans les départements d'enseignement et de recherche qui comprennent des chaires et des centres interdisciplinaires. Il ne reste qu'un seul centre interdisciplinaire actuellement, celui de M. Guégan, les autres ayant été intégrés dans des UMR, le GIS Cochrane, le département des politiques de santé du PRES et la chaire Social Care. Onze chaires de recherche étaient distribuées dans les différents départements fin 2011.

L'École comprenait 31 HDR fin 2011 (dont 9 associés), 40 docteurs dont 21 publiant selon les critères de l'AERES (dont 1 associé). Neuf thèses sont en cours parmi les professeurs de l'École. À ces 70 salariés, il faut ajouter 34 ingénieurs et 33 associés, soit 137 personnes qui représentent le potentiel de recherche de l'École.

Les professeurs-chercheurs se répartissent ainsi dans les départements et le laboratoire : Sciences humaines et sociales et Comportement de santé (30 %), Épidémiologie et Bio-statistique (24 %), DSET et LERES (19 %), IDM (14 %), centres interdisciplinaires (École plus associés 19 %) et DSIP (6 %).

Il a été très difficile de connaître les dépenses des départements pour 2008 et 2009, le budget de l'École étant alors centralisé. En revanche, un suivi des crédits du réseau doctoral existe.

Pour 2010/2011, les financements internes représentent 1,5 M€ alloués à la recherche, couverts en partie par une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 900 000 € et donc par 600 000 € venant de l'École. La part la plus importante est allée vers le CRISIS-H et surtout aux cohortes CoPanFlu. Les cinq autres centres ont bénéficié de 340 000 €. Les crédits ont ensuite été réduits en 2011, surtout pour le CRISIS-H, pour arriver à un équilibre dans la répartition du budget entre les différentes structures de l'École.

Les trois programmes transversaux, évalués en 2011 et retenus après avis du Conseil scientifique, seront financés à partir de 2012.

Crédits extérieurs : il faut distinguer les financements obtenus, et versés à l'EHESP des financements non versés à l'École mais gérés par elle (notamment pour des crédits obtenus par des personnels associés). Il existe également des financements qui bénéficient à des équipes de l'École ou associées, qui ne sont ni versés à l'EHESP, ni gérés par elle. Les crédits extérieurs entre 2008 et 2011 sont le fruit de l'obtention de 92 contrats de recherche, dont 36 obtenus rien que pour 2011.

Mme CLAVEL regrette que ne soient analysées que les promesses de financement et non les sommes versées aux dates réelles où elles l'ont été. En effet il arrive que certains travaux n'arrivent pas à leur terme.

Mme COLIN prend note de ces remarques mais souligne que c'est la première fois que le CS dispose d'une synthèse sur les financements obtenus. Des ajustements seront donc probablement à faire par la suite.

M. MOISDON estime que cela permet de mesurer le dynamisme et les succès liés aux appels à projets et aux appels d'offres.

M. MARTIN ajoute que ces contrats sont pluriannuels. Les comptes ne seront pas les mêmes s'ils sont calculés annuellement.

Mme BLOCH reconnaît que les 8 M€ de la période ne représentent que des financements potentiels. 42 projets ont été obtenus sur appels à projets de recherche. Les 50 autres ont été obtenus dans le cadre d'appels d'offres avec mise en concurrence ou grâce au financement par des organismes extérieurs sans appels à projets sans mise en compétition.

La répartition par structure montre que le DSET et le LERES ont un potentiel très important de gain de projets, les centres interdisciplinaires également. S'agissant des appels d'offres internationaux, les cinq centres interdisciplinaires en ont obtenu 11 : le CRISIS-H en a eu 4, SHSC 4 et DSET/LERES 3.

L'augmentation importante observée entre 2008 et 2011 montre que les équipes se sont mobilisées pour répondre à des appels à projets de recherche.

Mme LE GALES s'interroge sur la nécessité de dissocier, dans le graphique, les appels d'offres des appels à projets de recherche.

Mme BLOCH explique que ce sont des activités différentes. Les appels à projets de recherche présentent un caractère de mise en concurrence des équipes de recherche. Les financements obtenus sans appel à projet n'impliquent pas ce type de compétition, et les partenaires extérieurs choisissent de financer des travaux au regard de l'expertise des personnels de recherche concernés.

Le DSET + le LERES ont obtenu le plus grand nombre de contrats de recherche par financement externe. Le département SHSC a augmenté en 2011 de manière très significative. L'essentiel de l'activité de CRISIS-H est basé sur CoPanFlu.

M. MARTIN souhaiterait que les chaires soient isolées -elles ne sont pas de même nature-, au moins pour avoir une vision des recherches contractuelles.

M. MOSSÉ demande ce que comprennent les financements extérieurs.

Mme BLOCH précise qu'il s'agit de l'ensemble des contrats et de tous les financements reçus par l'École.

Le département SHSC a décroché un nombre assez important de projets en 2009. Il est vrai que ce département comprend un grand nombre de chaires et les chaires CNSA représentent un poids important. La totalité des crédits pluriannuels est indiquée lors de l'année d'obtention.

Les chiffres sous le tableau montrent que, pour la période 2008-2011, le DSET/LERES représente 41 % des financements extérieurs obtenus, pour un effectif de 19 % des professeurs de l'école. Le département SHSCS représente 34 % des financements extérieurs obtenus pour un effectif de 30 % des professeurs de l'école. Cela souligne le dynamisme de ces structures pour obtenir des contrats.

En 2011 on note une forte augmentation des financements extérieurs obtenus, ce qui peut s'expliquer par la création du bureau d'aide aux contrats qui vient en soutien aux enseignants-chercheurs dans le montage des dossiers, etc. Il faut noter également une hausse des financements gérés par l'EHESP pour ses partenaires.

Le fort dynamisme des équipes de recherche est à souligner. Les crédits extérieurs, en hausse, viennent compenser la diminution des financements internes. L'École amorce des dynamiques avec des crédits internes pour permettre ensuite aux chercheurs de trouver des crédits à l'extérieur. Le problème est que les activités de gestion des crédits et de montage de projets ont augmenté et que le bureau d'aide aux contrats, avec deux personnes, est sous-doté en moyens humains.

Mme DESSEIN explique que l'EHESP est contraint à un plafond d'emploi sur ressources propres, actuellement saturé. Le prochain CA doit essayer de le débloquer, mais les ministères de tutelle n'ont pas vraiment de réponse à apporter. Si ce n'était pas le cas, face à l'impossibilité d'embaucher, il serait impossible de prendre des contrats supplémentaires. Il sera décidé en temps utile de la manière dont le bureau d'aide aux contrats pourra être renforcé. Mais de manière générale la gestion des contrats de recherche à l'EHESP est assez compliquée aujourd'hui.

Après discussion, les membres du CS retiennent les points suivants :

- *Il faudrait distinguer davantage ce qui relève de la recherche contractuelle, des chaires et de l'expertise. Par exemple, il faut identifier une collectivité locale qui finance une activité d'étude.*
- *Comment les UMR vont-elles contribuer à rendre plus visible l'activité recherche ? L'École, lorsqu'elle est partenaire d'une UMR, ne peut pas compter ce qu'elle ne gère pas en propre. Il faut déterminer comment on compte les crédits des UMR (y compris lorsque l'EHESP n'est pas gestionnaire), pour être lisible en externe et pour permettre le pilotage interne.*
- *La présentation des chiffres est importante et différente selon qu'ils s'adressent à des acteurs extérieurs ou au pilotage interne. Il n'est pas toujours facile de bien les classer.*
- *Il faut être vigilant sur la manière dont les ressources propres sont utilisées pour employer des personnes.*
- *Si le CA n'arrive pas à débloquer le plafond du recrutement sur ressources propres, les UMR pourraient domicilier des contrats dans l'établissement associé à l'UMR (au CNRS, ou à Rennes 1 par exemple), où ce problème n'existe pas.*
- *Il est proposé de reverser dans un "pot commun" une partie des sommes gagnées dans des contrats ; ce serait une mesure d'incitation à passer des contrats et aussi de partage.*
- *L'École a su proposer des activités de recherche correspondant à des demandes de financeurs extérieurs, et ce, dans un univers de concurrence. Il faut communiquer sur les thématiques ayant satisfait aux exigences de ces financeurs, et donc sur les points forts de l'EHESP.*

Mme DESSEIN reconnaît que les ressources destinées à des actions de motivation viennent du budget de l'École. Il sera nécessaire de distinguer le volume des contrats avec l'utilisation de ces fonds dans des budgets annuels, dont une partie pourrait être destinée à d'autres structures et à financer les coûts de gestion. Ce n'est pas maîtrisé actuellement, leur volume ayant augmenté très rapidement. Cet environnement juridique et financier reste à mettre en place.

Mme BLOCH propose d'aborder ces questions lors du séminaire du CS.

Mme COLIN rappelle que le Conseil scientifique, dans sa première mandature, avait soutenu l'appel à projets pour les jeunes chercheurs. Elle précise que ce qui vient d'être dit devrait enrichir la réflexion pour les prochains appels.

5. PROJET DE REORGANISATION DE LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE

Mme DESSEIN précise que le fond du document de base ne va pas changer mais que des améliorations de présentation, remontées par les groupes de travail, y seront apportées.

Les différents rapports d'inspection (IGAS, AERES, etc.) ont mis en avant des lourdeurs dans le fonctionnement de la Direction des études. La réflexion sur la réorganisation de cette Direction vise trois objectifs majeurs : améliorer le fonctionnement pédagogique, former véritablement par la recherche, alléger les procédures et améliorer le fonctionnement.

S'agissant du fonctionnement pédagogique, la conclusion après de nombreuses consultations, est que le problème principal réside dans la co-construction du programme de formation : il ne se fait pas bien entre la Direction des études, les responsables de département, les enseignants et les milieux professionnels. Il s'agit de recentrer la Direction des études sur les aspects pédagogiques et les formations (fonction publique ou diplômantes). La coproduction des enseignements sera assurée par des conseils positionnés entre les départements, la Direction des études et les milieux professionnels.

Un observatoire des métiers prendra le relais du ministère de la Santé et des milieux professionnels sur l'évolution des métiers. Il sera à disposition des formations diplômantes et des formations fonction publique et devra réunir milieux professionnels, chercheurs et enseignants. La co-construction se fera entre les responsables de formation et les enseignants, responsables d'UE.

Un bureau des stages sera créé pour les élèves de l'École, et sera à la disposition de toutes des filières de formation de l'EHESP.

La Direction de la Recherche deviendra la Direction de la recherche et de l'innovation pédagogique. Il s'agit de former par la recherche, au travers de l'innovation pédagogique. Elle aura à gérer les mémoires des élèves, leur approche, et ce, par une méthodologie inspirée de la recherche. Elle devra aussi mettre à disposition les connaissances, via un *Learning Center* qui sera relié à tous les services liés à la production de connaissances (BDSP, etc.) et à ceux affectés à l'innovation pédagogique. Cela s'inscrit dans la démarche de rapprochement du Conseil des formations et du Conseil scientifique, souhaitée par le conseil d'administration.

La réorganisation de la Direction des études portera enfin sur la création d'une Direction du développement et du support à la formation. Elle aura trois missions principales :

- Organiser la scolarité et développer la participation des élèves dans la vie de l'École.
- La formation continue aura vocation à s'ouvrir et à se développer davantage vers l'extérieur. Il s'agira également d'avoir une approche "marketing" pour positionner les formations de l'École par rapport à la "concurrence" d'autres écoles ou universités et négocier avec des partenaires des contrats de co-habilitation.
- Le service d'évaluation des formations sera rattaché à la direction de l'école. C'est une démarche, non pas d'évaluation des enseignants, mais d'amélioration de la qualité des enseignements.

Au terme de la discussion, les membres du CS retiennent les points suivants :

- *Dans le cas de co-habilitation de masters avec des universités, il est nécessaire de discuter avec les partenaires sur ces évolutions.*
- *Le diagnostic auquel répond cette réorganisation devrait être creusé. Un des problèmes concerne le manque de ressources, pour permettre aux enseignants-chercheurs de suivre étroitement les élèves en stage. La formation particulière des directeurs d'hôpital repose beaucoup sur les stages où les élèves doivent être opérationnels immédiatement. Il ne suffit pas de leur dire "allez y voir", il est nécessaire qu'un enseignant-chercheur les pilote et les suive.*
- *Le "terrain" est très important pour les élèves directeurs d'hôpital, ainsi que le suivi, mais que faire lorsque les étudiants sont très loin et que leur directeur de stage n'a pas pour métier de faire de la formation par la recherche ?*
- *Il faut faire la différence entre les formations diplômantes (pour lesquelles les enseignants-chercheurs sont plus impliqués, et où les étudiants réalisent des mémoires de recherche) et les formations de la fonction publique.*

- *L'intégration de l'innovation pédagogique reste à déterminer. Le fait de distinguer la formation de l'accompagnement des mémoires pose question en termes d'articulation. De façon générale, une réflexion sur les procédures est à engager pour permettre un travail en équipe et transversal entre la DE et la DRIP.*
- *La gestion collective des mémoires et des stages est primordiale pour l'expression de la fertilisation croisée entre recherche et enseignement.*
- *On note que les responsables de département sont chargés de missions et de présence dans de nombreuses instances.*
- *L'évaluation de la formation est rattachée à la direction de l'EHESP. L'évaluation de la recherche n'est pas mentionnée, et devrait être prise en compte au même titre.*

Mme DESSEIN explique que la façon dont sera gérée la co-habilitation n'est pas encore finalisée. Il reste à imaginer les endroits où se fera la co-construction avec les partenaires du milieu professionnel et avec les enseignants.

S'agissant de l'articulation entre la partie études et l'accompagnement des mémoires, ces deux services travaillaient un peu en silo bien qu'ils fussent au sein de la même Direction. Le fait de mieux identifier ce besoin d'articulation devrait permettre une véritable transversalité.

Il est vrai que le service d'évaluation pédagogique ne s'intéresse qu'aux formations. Cependant, chaque département aura comme critère d'évaluation ses productions scientifiques et ses publications

Mme COLIN estime que ce débat très intéressant dépasse le cadre de la question à l'ordre du jour car il pose des questions qui seront plutôt à traiter en séminaire et.

6. CREATION DE LA CHAIRE "ENVIRONNEMENT, SANTE, REPRODUCTION"

M. ZMIROU-NAVIER rappelle que la création de l'IRSET a été importante pour le développement de la recherche française dans le champ "environnement et santé". L'École souhaite renforcer ses liens avec l'IRSET en l'accueillant sur son campus et en créant, sur une proposition de M. Flahault, une chaire "Environnement, santé, reproduction". Bernard Jégou était tout désigné pour en être le titulaire.

M. JEGOU retrace sa carrière. Directeur de recherche à l'INSERM, biologiste de la reproduction, il est très investi dans la repro-toxicologie et la perturbation endocrinienne. Depuis le 1^{er} janvier, il dirige l'UMR Inserm "Institut de recherche en santé, environnement et travail". L'IRSET a permis de mettre en place un dispositif pluridisciplinaire et la construction d'interfaces essentielles pour combler les énormes lacunes existant entre expérimentation animale et travail sur les populations humaines.

Les activités de recherche de la chaire s'inscriront dans celles développées au sein de l'IRSET.

Il s'avère difficile de déterminer dans quelle mesure l'environnement impacte la santé humaine. Le chaînon manquant entre la toxicologie environnementale et l'épidémiologie environnementale est l'un des défis fixés par ce nouveau périmètre où la recherche fondamentale sera très importante.

Les travaux de l'IRSET portent sur la recherche et également sur la formation. Le projet soumis à l'AERES comporte un volet formation, ce qui n'est pas habituel dans la création d'une nouvelle unité INSERM. Les besoins sont énormes en recherche mais aussi en formation car il existe un manque d'experts et de chercheurs. Le grand public souhaite fortement être instruit des progrès de la science.

La deuxième édition d'une formation appelée *European Doctoral College on Environment and Health* (EDCEH) se tiendra à Rennes en juin. C'est un supplément de formation pour les doctorants français et européens. Il sera organisé en coproduction avec le centre INRA de toxicologie de Toulouse.

Il est proposé, dans le cadre de cette chaire, que l'EHESP devienne une cotutelle officielle de cette formation européenne. La chaire interviendrait dans trois masters : le *master of Public Health*, le master Santé publique, risques environnementaux, et le mastère spécialisé Santé, environnement.

Cette chaire serait également impliquée dans les formations d'ingénieur. Il existe un déficit d'experts en formation et en recherche en France dans ces domaines et également un décalage entre la formation classique "recherche" et les besoins de l'emploi. Les formations d'ingénieurs, ou d'autres types d'experts, nécessitent d'être réfléchies et élaborées.

Ont également été inscrites dans les missions de l'IRSET la production et la coproduction de conférences grand public.

L'engagement a été pris auprès de M. Flahault de faire référence à l'EHESP dans toutes les productions scientifiques et la communication de la chaire.

Mme COLIN juge très pertinent le thème de cette chaire, il existe réellement un manque de connaissances précises et beaucoup d'inquiétude sur l'influence de l'environnement sur la santé. La chaire offre une très belle opportunité d'identifier précisément ce sous-thème.

- A la question comment seront articulés le collège européen et le réseau doctoral, M. JEGOU explique que le réseau doctoral soutient ce collège depuis sa création, notamment dans son organisation pratique et par une aide matérielle. L'IRSET coproduira sans doute chaque édition en lien avec un grand centre d'un autre pays.

Cette chaire ajoute une dimension d'enseignement international à ce qui est déjà entrepris avec la triple tutelle INSERM, EHESP et Rennes I. Il est proposé d'investir sur une partie un peu moins développée qui peut apporter un budget supplémentaire pour raffermir cet enseignement.

M. ZMIROU-NAVIER informe que cette chaire utilisera des ressources internes à l'École. Elles ne sont pas inscrites au budget 2012 (en dehors de la subvention de l'IRSET), la question se posera donc lors de la préparation du budget 2013.

Le CS donne à l'unanimité un avis favorable à la création de la chaire "Environnement, santé et reproduction", sous la direction de M. Jegou.

Mme CLAVEL demande si la création de l'IRSET ou de la chaire a été conçue avec Rennes I, si cette politique se développe globalement à l'EHESP et comment elle se construit.

M. ZMIROU-NAVIER confirme que la chaire est issue d'une politique de l'École qui arrête ses choix en toute indépendance.

Mme BLOCH pense que, dans le futur, la question de créer des chaires conjointes avec des organismes de recherche devra se poser.

7. REFERENTIEL D'ACTIVITES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE L'ÉCOLE

M. LOUAZEL résume le document issu d'un groupe de travail mis en place en 2011 à l'EHESP. L'école ne disposait pas de référentiel, ni de mesure de l'activité d'enseignement et de recherche. Ce travail a été guidé par trois principes :

- Tenir compte de la variété des profils des personnels d'enseignement et de recherche.
- Maintenir l'équilibre entre les activités d'enseignement, de recherche, d'expertises et institutionnelles, pour l'institution et les individus.
- Respecter les parcours individuels du corps professoral lorsque ce référentiel sera adopté.

Le statut des enseignants-chercheurs de l'université a servi de base, d'autant que l'EHESP recrute des professeurs d'université et des maîtres de conférences. Il a ensuite été tenu compte de la variété des profils et des missions de l'École.

Cinq types d'activité des personnels d'enseignement et de recherche ont été distingués : pédagogiques, de recherche, d'expertise, institutionnelles et de développement des compétences. Ces activités ont été valorisées, en pourcentage de temps de travail, en partant des 1 607 heures en vigueur dans la fonction publique.

La règle générale est qu'un enseignant utilise 50 % de son temps pour des activités pédagogiques, et la base pour un enseignant-chercheur à l'université est de 192 heures, équivalents TD. Ces activités ont été distinguées entre le "face à face" pédagogique, l'encadrement pédagogique (mémoires), la participation aux jurys, les responsabilités de diplôme et la coordination pédagogique.

Partant de cette base la variation individuelle s'inscrit entre une borne basse (96 heures) (par exemple pour permettre à un professeur de préparer et soutenir une HDR), et une borne haute (288 heures), avec des activités d'expertise. Sur l'ensemble du département, les profils individuels doivent se

compenser et le directeur du département doit s'assurer que le département effectue 192 heures équivalent TD, multipliées par le nombre d'enseignants de son département.

Un travail sur les activités des ingénieurs d'étude et de recherche va être piloté par la direction des ressources humaines, notamment pour les ingénieurs de recherche du LERES dont les profils ne sont pas identiques.

S'agissant des personnels d'enseignement à temps incomplet, comme des professeurs invités ou des étrangers, ils entrent dans la catégorie des professeurs affiliés.

Ce document, déjà présenté au CF et discuté aujourd'hui au CS, passera devant le Comité Technique et le CA. Il restera ensuite à travailler sur l'évaluation de ces activités et la question des passerelles entre les profils.

Au terme de la discussion, les membres du CS retiennent les points suivants :

- *S'agissant des contractualisations spécifiques, il n'est pas spécifié que les décharges peuvent aller jusqu'à moins 96 heures.*
- *Les directeurs adjoints ont souvent des feuilles de route qui correspondent à 20 % de temps de travail, et sont cependant contraints à un service de 96 heures d'activités pédagogiques. Cela fait partie des points restant à traiter.*
- *La valorisation des recherches est présentée un peu rapidement. Elle se matérialise de nombreuses manières, comme par la rédaction d'articles ou d'ouvrages.*
- *La valorisation de la recherche doit effectivement être précisée. Le groupe va s'inspirer de l'étude conduite par Mme Bloch sur l'évaluation des chercheurs et notamment sur la façon de valoriser le travail des enseignants-chercheurs.*
- *Les activités des ingénieurs d'études et de recherche sont différentes de ce qui se fait dans les autres EPST. Au CNRS par exemple, un ingénieur d'études ne va pas concevoir un projet de recherche et le mettre en œuvre de manière autonome.*
- *Il sera important, de préciser à quoi il sert, comment l'utiliser et comment il s'appliquera au personnel de l'École qui n'enseigne pas à l'EHESP.*

M. LOUAZEL revient sur la fonction de directeur de département. Les profils des directeurs de département sont différents et relèvent d'une contractualisation entre la Direction de l'École et le chef de département. Le groupe a estimé que cela dépassait son périmètre de réflexion.

La montée en charge de ce dispositif est prévue sur quatre ans, avec une évaluation au bout de deux ans. Ce sujet engage tout le monde, les individus et l'Institution. Il n'existe actuellement pas de limite, et ce référentiel de 192 heures équivalent TD est important. Des tests ont été effectués sur les activités de 2011 et deux départements ont un profil moyen qui correspond à ce niveau et d'autres sont au-dessus ou au-dessous. Le protocole de gestion déterminera les activités d'enseignement et celles de recherche. La méthode de décompte sera commune à tous les départements. Cependant, le chef de département possèdera une marge de manœuvre pour discuter d'un aménagement exceptionnel pour tel ou tel type de projet.

Mme DESSEIN ajoute que cela va permettre d'avoir une vision claire des coûts, commune à tous les départements. La construction des budgets sera plus fine et la politique de recrutement pourra être beaucoup plus ciblée sur les besoins. C'est un outil de gestion très important, généralisé sur l'ensemble des départements.

M. LOUAZEL informe que le groupe n'a pas abordé les situations particulières, comme le rattachement spécifique à l'École sans avoir la charge d'enseignement dans l'établissement. Cela fera l'objet d'une contractualisation particulière avec la Direction.

Mme COLIN note que le Conseil scientifique est favorable à ce référentiel dans son ensemble.

La séance, suspendue à 13 h 12, est reprise à 14 h 31.

8. INFORMATIONS GENERALES (IDEX, CHAIRES CNSA, CEPH...)

↳ IDEX

Mme BLOCH rappelle que l'IDEX, porté par le PRES Sorbonne Paris-Cité, a été retenu. L'EHESP est dans la phase de discussion avec chacun des organismes partenaires pour déterminer comment ces institutions s'approprient ce projet et jusqu'où elles sont déterminées à aller. Le document du projet d'IDEX est maintenant public.

Il a été décidé que toute convention engageant l'EHESP dans la construction de l'IDEX, devra être soumise aux instances. L'École ne s'inscrit pas dans une fusion avec d'autres institutions, mais ira plutôt vers un rattachement, un adossement. Un groupe de travail sera mis en place au sein de l'EHESP et suivra toutes ces discussions.

Au terme de la discussion, les membres du CS retiennent les points suivants :

- *Le CS se demande ce que deviendra l'École à échéance de cinq ou six ans, confrontée à des structures aussi importantes que les PRES. Comment rendre cela cohérent ?*
- *Quels sont les chapitres de la coopération sur lesquels l'École va travailler ?*
- *Il semble que ce dispositif se substitue au fonctionnement antérieur du PRES qui devient caduque de fait.*
- *Quelles sont les orientations stratégiques pour les six mois à venir ?*
- *Quelle est la place de l'École dans la gouvernance qui se met en place actuellement ?*
- *L'École est-elle présente dans les différentes instances de l'IDEX ?*
- *Lors du séminaire, il serait indispensable d'avoir une présentation de la stratégie de l'École, du rôle qu'elle souhaite jouer dans cette IDEX. Il s'agit, a priori, davantage d'une intégration que de mettre des choses les unes à côté des autres.- Il sera nécessaire de donner une lisibilité et une cohérence quant à l'implication de l'EHESP dans 2 PRES différents : le PRES SPC avec l'IDEX, et le PRES UEB avec 2 UMR.*

Mme BLOCH considère que ce projet concerne la plupart des activités d'une institution. L'École devra choisir les dispositifs en fonction de ce qu'ils peuvent apporter et comment on peut les mutualiser ou non. Ce sera traité question par question. Cependant, le groupe de travail n'étant pas encore créé, les discussions n'ont pas encore commencé. L'EHESP est favorable à participer à l'IDEX, à condition qu'elle soit représentée dans les instances décisionnaires. Une discussion sera nécessaire au sein de l'École avant de venir devant le Conseil scientifique.

Le montant finalement alloué pour la dotation est de 800 M€, bien en dessous de ce qui avait été demandé.

M. ZMIROU-NAVIER ajoute qu'il n'y a aucune urgence, que l'université unifiée est un objectif à quatre ans.

Mme DESSEIN précise que le CA et la Direction de l'EHESP ont affirmé que l'École ne ferait pas partie de l'université dans sa version unifiée, mais qu'il fallait trouver un moyen de l'associer à l'ensemble ainsi créé ; une réflexion est menée pour étudier la nature juridique de ce lien.

Les perspectives sont fixées pour 2016 et la première étape sera la signature de la convention avec l'État sur la partie financière ; elle a été reportée après les élections présidentielles.

Le CS pourrait réfléchir sur les points de convergence entre l'IDEX et l'École. La stratégie de l'École dans l'IDEX sera présentée lors du séminaire du CS, avec la présence souhaitée d'Antoine Flahault.

↳ Chaires CNSA

M. MARTIN explique que ces trois chaires sont d'un type particulier : elles se sont construites sur la base de deux modèles, celui de l'École avec la chaire portée par Claude MARTIN et les deux nouvelles chaires sur la recherche sur le handicap physique et le handicap psychique. L'absorption du CTNERHI a été l'occasion de créer trois chaires pour compléter la recherche sur le handicap, domiciliées à la Maison des sciences sociales du handicap à Paris. D'autres structures existantes pourront apporter leur participation comme l'IFRH.

La CNSA a décidé d'appuyer ces trois chaires en les dotant d'un financement. Les trois chaires ont été inaugurées le 23 mars dans le grand amphithéâtre du Collège de France. Les partenaires sont venus exprimer leurs attentes quant à leur développement. Une publication des trois leçons inaugurales viendra leur donner une visibilité.

A l'instar de la chaire "Promotion de la santé" subventionnée par l'INPES, il a été souhaité la création, sur le même modèle, d'un conseil scientifique pour ces trois chaires. Il s'agit de disposer d'interlocuteurs spécialisés dans leur périmètre ; ils valideront, aideront au développement et à la notoriété des chaires. L'École a demandé à chaque titulaire d'identifier deux experts qui pourraient structurer ce développement de la recherche sur le handicap. Les noms avaient été proposés au CS lors d'une réunion précédente. Tant le CS que les experts souhaitent connaître ce qui va leur être précisément demandé.

Initialement, il avait été prévu de présenter au CS des chaires un bilan d'activités annuel et d'obtenir un *feed-back* de la part de ces personnes spécialisées.

Mme BLOCH ajoute que ce conseil scientifique était également une demande de la CNSA lors de la signature de la convention. Deux membres du conseil scientifique de la CNSA seront aussi membres du conseil scientifique des chaires.

Mme COLIN informe que le CS de l'EHESP avait décidé que le conseil scientifique des chaires ne serait pas considéré comme un comité du CS de l'EHESP et qu'il ne relèverait pas de ses compétences. En conséquence, le CS de l'EHESP pourrait se prononcer globalement sur la composition du CS des chaires, sans aller dans le détail. En revanche, il souhaitait disposer tous les ans d'un état des lieux, dont la forme reste à déterminer.

Il est proposé de reporter l'avis sur ces chaires au prochain CS puisqu'il est seulement indiqué "information" dans l'ordre du jour.

M. MARTIN, n'étant pas certain d'être présent au prochain CS, préférerait qu'un avis soit donné aujourd'hui : ce serait un signal positif pour les collègues.

M. MOATTI avait émis une réticence, lors de la dernière réunion : ce montage lui semblait très compliqué et difficile à comprendre. Mme BLOCH a eu depuis des échanges avec M. MOATTI et les choses ont été clarifiées. L'intitulé de la chaire de M. RAVAUD ne comporte plus le nom de l'INSERM ; c'est la chaire EHESP et CNSA de M. RAVAUD, directeur de recherche à l'INSERM.

Le Conseil scientifique accepte de modifier l'ordre du jour et de donner un avis.

Le CS donne à l'unanimité un avis favorable à la création et à la composition du conseil scientifique des trois chaires CNSA.
--

↳ *CEPH*

Mme BLOCH rappelle que l'EHESP est dans un processus de préparation pour une accréditation du CEPH (*Council on Education for Public Health*). Ce sera une première pour une école de santé publique européenne. Un document de synthèse décrivant la stratégie de recherche de l'École sera présenté lors du séminaire de juin.

9. NOUVEAU POINT SUR LE PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2012-2013

Mme DESSEIN signale que le CA a décidé de permettre aux différentes instances de s'exprimer sur ce nouveau document. Les propositions de modifications seront examinées à la séance du CA de mai.

Mme BLOCH expose les modifications qui lui ont été suggérées. Trois domaines avaient été mis en exergue : management des organisations sanitaires, sociales et médicosociales, recherche sur le handicap et recherche dans le domaine des sciences infirmières et paramédicales. Cependant, il est aussi important de continuer à consolider les recherches développées par les départements et les UMR.

Un recensement des travaux de recherche menés à l'École a été fait et il apparaît que ces activités peuvent être regroupées dans six grands axes, qui seront mentionnés dans le texte du COP :

- Maladies infectieuses et épidémies.
- Maladies chroniques, santé mentale, handicap et vieillissement.

- Management, organisations et économie de la santé.
- Politiques publiques et promotion de la santé.
- Professionnels de santé et du social et qualité des pratiques.
- Santé, environnement et travail.

Un thème transversal est ressorti, celui de la lutte contre les inégalités sociales ou de santé. Le CS pourrait, dans les deux années qui viennent, préciser ces champs car ils sont très larges.

Aucun retour négatif n'est remonté des départements. Des discussions sont en cours et le travail n'est pas complètement abouti. Il sera possible, dans le cours de ce COP, d'affiner la présentation de ce paysage avec les départements et le CS.

Mme COLIN estime cette initiative excellente. Le texte du COP donnait l'impression que les grandes forces de recherche de l'École étaient absentes. Il paraît indispensable qu'elles y soient mentionnées.

Au terme de la discussion, les membres du CS retiennent les points suivants :

- *Il est suggéré de rédiger comme suit : "des partenariats" à la quatrième ligne de la page 27, et de terminer la phrase (ligne 13 et 14), "Au cours du présent COP (2012-2013)..." par "...en complément des UMR récemment créées (...ou existantes), socles de la recherche que conduit actuellement l'EHESP."*
- *Les six thématiques sont extrêmement larges et il serait nécessaire de préciser les axes dans lesquels l'École souhaite investir.*
- *La structuration d'un pôle de recherche en gestion et management des organisations de santé aura un impact sur ce qui a été entamé au CRAPE. Le risque de voir partir des chercheurs vers ce pôle est grand.*
- *Il existe parfois dans le projet de COP des indicateurs ciblés et chiffrés mais l'état actuel n'est pas présenté ; cela permettrait de mesurer l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs. Il manque un indicateur de performance pour la recherche infirmière.*

Mme BLOCH lit le texte de la note se trouvant juste avant les six thématiques : *"La période 2012-2013 devrait permettre, en lien avec le Conseil scientifique, de préciser le contour de ces différents axes, d'identifier éventuellement, au sein de chacun de ces axes, des focus plus spécifiques à donner et de consolider les structures de recherche et d'expertise travaillant dans ces domaines."*

Les trois UMR sont plus ou moins explicites, mais il sera nécessaire de préciser les thèmes du CRAPE au regard des thèmes de recherche de l'EHESP. Un texte est en cours de validation ; il indiquera, derrière ces thèmes, les chercheurs, les équipes, leurs niveaux de reconnaissance, les partenariats, etc. Il sera distribué lors du séminaire.

Mme DESSEIN suggère que cette précision des contours des différents axes devienne un objectif pour la période 2012-2013 et qu'il soit porté par le Conseil scientifique.

Mme COLIN estime raisonnable ce délai de deux ans.

Un objectif est ajouté pour le CS dans le COP : préciser le contour de ces axes et identifier les conséquences sur l'organisation interne.

Mme LE GALES est d'accord sur ce point : cela fait quinze ou vingt ans que l'accent est mis sur le développement de la recherche sur le handicap, mais les résultats restent relativement modestes, ainsi que le nombre de chercheurs. Cette période est importante pour ne pas mettre l'École dans la situation où elle ne pourrait pas réussir parce qu'elle n'a pas pris le temps nécessaire pour étudier la bonne stratégie et arriver à son objectif.

Mme BLOCH précise que ce n'est pas seulement dans les domaines où l'École est très forte qu'elle va s'investir. Elle s'orientera aussi vers des thèmes où des besoins forts sont exprimés.

Mme DESSEIN rappelle que le rapport de l'AERES demandait à l'École de faire un choix dans ses orientations stratégiques et qu'elle dispose de ses propres structures, ses propres équipes d'accueil. Les partenaires et la FHF sont très demandeurs dans le domaine du management des organisations en santé. Il s'agit de s'inscrire dans une dynamique et d'avoir un objectif pour répondre aux besoins des

milieux professionnels, en prenant toutes les précautions d'usage. Il est évident qu'une équipe d'accueil ne se construit pas en dix-huit mois.

Il existe une demande également très forte de la part du ministère pour les axes de recherche infirmière et du handicap. Cela ne signifie pas que les autres axes seront abandonnés.

Mme COLIN attire l'attention sur l'objectif que va se fixer le CS pour ces deux ans ; il faudra bien peser les mots pour ne pas arriver à un constat d'échec à la fin de ce court délai.

Mme DESSEIN précise que les indicateurs de performance sont mis lorsque le sujet demandera un effort considérable ; les autres sont plutôt des indicateurs de suivi.

Compte-tenu de la durée du COP, il ne s'agira pas tant de «développer» une recherche en management (comme dans le titre de l'objectif 12), que de lancer un projet.

Les indicateurs concernant les contrats doctoraux seront déplacés de l'objectif du Réseau doctoral vers les objectifs des axes prioritaires, conformément à la discussion du Conseil de direction scientifique du Réseau doctoral.

10. POINT SUR LES PROPOSITIONS DU ROLE DE LA COMMISSION PERMANENTE DES PROFESSEURS ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Mme BLOCH reprend les motifs ayant suscité le projet de création de la commission permanente et les propositions faites par le groupe de travail composé de M.BELLANGER, M.A.BLOCH, P.GLORENNEC, C.MARTIN, P.MOSSE et D.ZMIROU :

- Améliorer la communication entre les enseignants-chercheurs et le Conseil scientifique.

Depuis cette proposition du CA de janvier 2011, des « correspondants recherche » ont été mis en place. Ils sont le relais entre la Direction de la recherche et les entités de recherche (UMR, les chaires, les départements, etc.). L'idée est de les consulter pour l'établissement de l'ordre du jour du CS et qu'ils soient une aide à la diffusion de l'information issue de celui-ci. C'est également le rôle des membres du CS, et un troisième dispositif semble redondant et inutile.

- Associer davantage les enseignants-chercheurs de l'École à la structuration et à la politique scientifique de l'École.

Cinq personnes ont été élues à cette commission permanente, dont trois membres du CS (MM. MARTIN. ZMIROU-NAVIER et NGATCHOU WANDJI), plus Mme BELLANGER et M. GLORENNEC. Il est proposé que ces deux derniers soient des invités permanents au CS, ce qui permettrait d'élargir la participation des enseignants-chercheurs de l'École. Un autre moyen serait d'inviter les correspondants recherche au Comité de Direction recherche ainsi qu'au séminaire du CS. M. FLAHAULT a donné son accord.

- Aider à la préparation des dossiers du Conseil scientifique.

Cette commission, à laquelle pourraient être rattachés également deux autres enseignants-chercheurs (un en management et un en sciences infirmières), préparerait les dossiers pour ensuite les présenter au CS. Cette commission serait présidée par Mme BLOCH, par délégation de M. FLAHAULT.

M. ZYLBERMAN relève qu'il est anormal que Mme BELLANGER et M. GLORENNEC soient invités permanents au CS et n'aient pas le droit de vote comme MM. NGATCHOU WANDJI, MARTIN et ZMIROU-NAVIER.

Au terme de la discussion, les membres du CS retiennent les points suivants :

- *La commission permanente avait pour objectif d'améliorer le lien entre le CS et les enseignants-chercheurs de l'École ; D'autres mécanismes existent maintenant pour améliorer ces liens.*
- *Mme BELLANGER et M. GLORENNEC seront invités permanents au CS.*
- *Certains membres suggèrent qu'on pourrait aussi solliciter, à titre consultatif, un enseignant-chercheur des sciences infirmières et un du management ?*
- *Le correspondants recherche seront invités au séminaire du CS*

Mme COLIN reconnaît que la décision du CS de créer une commission permanente n'était peut-être pas la meilleure mais qu'il faut maintenant respecter l'esprit de cette décision.. Mme BLOCH précise que Mme BELLANGER et M. GLORENNEC sont très à l'aise avec les conclusions du groupe de travail.

M. MOSSÉ explique que la commission permanente n'est pas totalement inutile, dans la mesure où elle pourrait permettre de préparer des dossiers importants pour le CS, notamment sur les problèmes que pose la création des nouvelles UMR qui vont perturber le périmètre interne de l'École.

Mme COLIN fait remarquer que la composition de cette commission n'est plus celle d'origine ; elle devait comporter douze membres et n'en a plus que cinq dont aucun membre extérieur, plus deux membres nommés de l'École. Elle devient tout autre chose.

Le formalisme de cette commission est vague, il est difficile de déterminer les limites pour effectuer des modifications. Cependant, les enseignants et le personnel de l'École se sont prononcés par un vote.

Le CS accepte, à l'unanimité moins l'abstention de M. ZYLBERMAN, les propositions du groupe de travail, notamment la participation de Mme BELLANGER et de M. GLORENNEC au titre d'invités permanents au CS, ainsi que la mission, confiée aux cinq personnes élues, de préparer les dossiers du CS. Pour ce faire, les membres de ce groupe pourront s'adjoindre une ou deux personnes en fonction des besoins.

Mme COLIN pense que ce sera fonctionnel et efficace pour les travaux du CS.

11. MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL "PREPARATION SEMINAIRE DES 7 ET 8 JUIN"

Mme COLIN se questionne sur la pertinence de maintenir la réunion du CS lors de la dernière demi-journée du séminaire, l'ordre du jour de ce dernier étant très chargé et la proximité de la date du séminaire laissant penser que l'ordre du jour d'un éventuel CS à cette date serait peu chargé.

(Le CS ne manifeste pas d'opposition à l'annulation de cette réunion.)

Mme BLOCH rappelle que, pour des raisons budgétaires, le séminaire aura lieu à Rennes.

Le cœur de ce séminaire doit être stratégique autour des grands axes de recherche, avec les équipes, les départements, les structures et les partenariats qui travaillent dans ces domaines. Sera également communiquée la liste de tous les enseignants, incluant leurs statuts, leur ancienneté, les départs à la retraite et leur rattachement aux structures et leurs données bibliographiques.

Le document du CEPH sera pratiquement finalisé et les parties concernant la recherche et la formation seront présentées.

La question des chaires sera abordée (cahier des charges, différents modèles, ce que l'École en attend). Les chaires pour lesquelles il serait opportun d'avoir une présentation de bilan seront identifiées.

La discussion sur les liens entre la recherche et la formation, la formation par la recherche pourra être amorcée dans le cadre de la réorganisation en cours.

Il est prévu de commencer le séminaire le 7 juin à 10 heures et de le terminer le 8 juin à 17 heures.

Les membres de la commission permanente du CS sont désignés pour préparer le séminaire. Des personnes extérieures à cette commission pourront être sollicitées ponctuellement en fonction de leurs compétences, notamment en cours de processus. Les thèmes retenus pour ce séminaire sont :

- Réflexion stratégique autour de la structuration des axes de recherche (avec la liste des enseignants, leur rattachement aux structures, les publications, etc.) sur la base du document préparé pour le CEPH.*
- Projet d'équipe de recherche en management*
- Les chaires (cahier des charges, modèles de chaires, objectifs, bilan de certaines chaires)*
- Liens entre recherche et formation*
- PRES et Idex*

Mme CLAVEL suppose que le temps d'audition des chercheurs va être plus long et davantage orienté vers les stratégies d'évolution.

Mme COLIN précise que le séminaire a toujours bénéficié de présentations longues suivies de discussions. C'est pourquoi la préparation est importante, les personnes invitées doivent bien comprendre ce que le séminaire attend d'eux.

Mme LE GALES demande ce que peuvent apporter les membres du CS.

Mme COLIN estime que la participation des membres du CS est importante dans la préparation. Il faut également décider du temps à donner à chaque thème. Il faudra qu'après le séminaire, le CS ait une idée précise de l'orientation de la recherche qu'il peut recommander à l'École.

Mme BLOCH pense qu'étudier les documents en amont et amener un regard critique et positif sur les thèmes abordés sera très bénéfique. La connaissance du fonctionnement des chaires dans d'autres institutions peut aider à mener des discussions et à préciser leur façon de fonctionner.

M. MARTIN, absent lors de ce prochain séminaire, propose que des membres du CRAPE soient présents pour donner des exemples de recherche parmi le catalogue. Il existe beaucoup de questions concernant la façon de structurer une équipe d'accueil à l'échéance de cinq ans sur le thème retenu, le nombre de personnes, le choix du site, etc. Cela aura un impact important sur les équipes.

Mme LE GALES suggère de réfléchir à des principes de bon sens afin d'éviter de mettre en péril ce qui existe actuellement. Par exemple, quel serait le risque de présenter une, deux ou trois équipes, tels types de thématique, la masse critique, etc. ? Ce sont des questions basiques pour présenter une UMR.

Mme BLOCH trouve qu'il serait très utile, comme livrables de sortie, de présenter qui sont les enseignants-chercheurs, leurs disciplines et les structures de rattachement. Ensuite, par rapport aux nouveaux recrutements, les questions à poser : pour quelle UMR, quelles formations, quelles disciplines, comment cela se passera-t-il vis-à-vis du PRES, etc. ?

(La séance est suspendue à 16 h 36 pour la validation du projet de synthèse des décisions par la présidente et est reprise à 17 heures.)

12. APPROBATION DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DÉCISIONS DU CS RÉDIGÉ EN INSTANTANÉ

Madame Colin fait la lecture du projet de synthèse des décisions à haute voix. Quelques expressions sont discutées par les membres, notamment aux points 4, 5, 6, 8 et 10 et des modifications sont apportées.

Compte tenu des modifications, le tableau de synthèse des décisions est adopté à l'unanimité.

(La séance est levée à 17 h 36.)